AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2736-2019

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 3 septembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2736-2019 modifiant le Règlement 2721-2019 établissant les tarifs d'électricité.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 7, rue Principale Est à Magog.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 5 septembre 2019.

Me Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe